



Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 21 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GEHIN, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Date de la convocation : 16 janvier 2023

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Frédéric GEHIN, Maire	X	
Lionel RITTNER, 1 ^{er} adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 ^{ème} adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 3 ^{ème} adjoint		Pouvoir L. RITTNER
Marie-Claude GARIN, 4 ^{ème} adjointe		Pouvoir à M-C. SAGNAL
Alain CHADI	X	
Christine GUIMOYAS	X	
Jocelyne SCAPPATURA	X	
Grégory MEYER	X	
Fabienne SALAMAND	X	
Yoann ZINOPOULOS		Pouvoir à M-H. LAJON
Sophie GUILLAUD-PIVOT		Pouvoir à F. GEHIN
Anthony BOUVIER	X	
Aline BOSSY	X	
René VIAL		Pouvoir à François MANON
François MANON	X	
Ioan FILIMON	X	
Marie-Christine SAGNAL	X	
Monique BERTRAND	X	

POUVOIRS :

- M. Hervé DELBEGUE donné pouvoir à Lionel RITTNER
- Mme Marie-Claude GARIN donne pouvoir à Marie-Christine SAGNAL
- M. Yoann ZINOPOULOS donne pouvoir à Marie-Hélène LAJON
- Mme Sophie GUILLAUD-PIVOT donne pouvoir à Frédéric GEHIN
- M. René VIAL donne pouvoir à François MANON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, soit 14 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir **Marie-Hélène LAJON**.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} février
- Retour sur les décisions prises par délégation
- FINANCES : Débat d'orientations budgétaires
- FINANCES : Plan de financement et demande de subventions – Agrandissement du restaurant scolaire
- FINANCES : Plan de financement et demande de subventions – Réfection du sol sportif de la Salle Polyvalente
- FINANCES : Plan de financement et demande de subventions – construction d'un bâtiment abritant la pharmacie et des logements
- FINANCES : modification de la tarification de la Salle Polyvalente
- RESSOURCES HUMAINES : recrutement d'un apprenti
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le 1^{er} février, et a été adressé le 2 février dernier.

Le compte-rendu est validé.

RETOUR SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

- Décision n°2023-07 : KOESIO – contrat de téléphonie

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du renouvellement de l'abonnement téléphonie pour l'ensemble des sites de la Mairie, notamment à la suite de l'adjonction de la médiathèque. Il précise que le nouveau tarif est inférieur au tarif de l'abonnement précédent.

DÉLIBÉRATION n°2023-03-01
FINANCES : Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire indique que le rapport de présentation est joint à la présente note de synthèse.
Frédéric GEHIN rappelle que le débat d'orientations budgétaires ne constitue pas un budget mais évoque les grandes orientations de ou des années à venir.
Il présente les éléments figurant au rapport en annexe.

A la demande de François MANON, Frédéric GEHIN précise qu'aucun dénouement n'a eu lieu pour l'instant concernant la préemption de la parcelle AI96, le délibéré du jugement étant prévu le 24 février.

François MANON demande s'il est possible de bloquer d'ores et déjà les taux des emprunts. M. le Maire lui indique que des établissements bancaires vont être rencontrés dans la quinzaine. Le type d'emprunt recherché concerne bien à la fois de l'apport en trésorerie, et du financement d'investissement, mais sur une courte durée.

François MANON demande à connaître le montant de la Trésorerie. M. le Maire indique qu'elle avoisinait les 100 000€ en début de semaine, et que le suivi est quotidiennement réalisé par les services, en fonction des diverses recettes (fiscalité et dotation), pour garantir les délais de paiement.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- **ACTE** la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans le cadre du budget 2023.

DÉLIBÉRATION n°2023-03-02
FINANCES : Plan de financement et demande de subventions –
Agrandissement du restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un maître d'œuvre a été recruté dans le cadre du projet d'agrandissement du restaurant scolaire. Les premières esquisses sont en cours, et les diagnostics vont débiter.

Afin de solliciter les subventions auprès des partenaires, il convient d'acter le plan de financement prévisionnel de l'opération.

- Montant prévisionnel des travaux (selon programme) :	290 000€ HT
- Maîtrise d'œuvre :	45 000€ HT
- Contrôle technique :	4 835€ HT
- CSPS :	3 190€ HT
- Diagnostics :	820€ HT
- Géomètre :	1 290€ HT
- Coût prévisionnel de l'opération :	345 135€ HT

Plan de financement :

- Coût prévisionnel de l'opération :	345 135€ HT
- DETR (20%) :	69 000€
- Département de l'Isère (25%) :	86 000€
- <i>Autofinancement sous réserve de la mobilisation de subventions complémentaires, dans la limite de 80% du montant total de l'opération</i>	190 135€

A la demande de François MANON, il est précisé que la DETR devrait être notifiée en avril, tandis que la subvention du Conseil départemental ne devrait arriver qu'en fin d'année.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- **CONFIRME** la réalisation de l'opération *Agrandissement du restaurant scolaire*
- **ACTE** le plan de financement prévisionnel de l'opération
- **SOLLICITE** les partenaires pour l'obtention des subventions évoquées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

DÉLIBÉRATION n°2023-03-03**FINANCES : Plan de financement et demande de subventions – Réfection du sol sportif de la Salle Polyvalente**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le sol de la Salle Polyvalente, d'origine, nécessite une réhabilitation complète, notamment pour garantir la sécurité des sportifs.

Afin de solliciter les subventions auprès des partenaires, il convient d'acter le plan de financement prévisionnel des travaux.

- Montant prévisionnel des travaux	95 000€ HT
- DETR (20%) :	19 000€
- Autofinancement <i>sous réserve de la mobilisation de subventions complémentaires, dans la limite de 80% du montant total de l'opération</i>	76 000€

Le conseil municipal,**Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- **CONFIRME** la réalisation des travaux de réfection du sol sportif de la Salle Polyvalente
- **ACTE** le plan de financement prévisionnel correspondant
- **SOLLICITE** les partenaires pour l'obtention des subventions évoquées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

DÉLIBÉRATION n°2023-03-04**FINANCES : Plan de financement et demande de subventions – construction d'un bâtiment abritant la pharmacie et des logements**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un maître d'œuvre a été recruté dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment visant à accueillir la pharmacie et des logements, sur le tènement de l'ancienne Grange Héraud. Les premières esquisses et les diagnostics sont en cours.

Afin de solliciter les subventions auprès des partenaires, il convient d'acter le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Dans le cas où certaines subventions ne pourraient concerner que le seul local visant à accueillir la pharmacie, il est proposé, au regard des surfaces et de la répartition technique des interventions, de retenir un ratio de 68%.

- Démolition (<i>pour mémoire, hors enveloppe</i>)	10 000€ HT
- Montant prévisionnel des travaux (selon programme) :	550 000€ HT
- Maîtrise d'œuvre :	64 900€ HT
- Contrôle technique :	5 760€ HT
- CSPS :	3 795€ HT
- Diagnostics :	700€ HT
- Géomètre :	1 290€ HT
- Coût prévisionnel de l'opération :	626 445€ HT soit 425 982€ (68%)

Plan de financement :

- Coût prévisionnel de l'opération :	626 445€ HT
- Région AURA (40% des travaux de la pharmacie) :	170 000€
- Vente des logements :	285 000€
- Autofinancement <i>sous réserve de la mobilisation de subventions complémentaires, dans la limite de 80% du montant total de l'opération</i>	171 445€

Il est précisé que le local abritant la pharmacie aura vocation à générer un loyer annuel moyen de 24 000€.

François MANON aurait aimé disposer d'une première esquisse dans la note de synthèse pour connaître notamment les surfaces, les performances énergétiques du futur bâtiment, etc.

Frédéric GEHIN rappelle que la demande de subvention nécessite que soit adopté un plan de financement.

François MANON estime nécessaire de réaliser une réunion publique à ce sujet, pour présenter le sujet aux Corbelinois, qui pour l'instant est opaque.

Lionel RITTNER rappelle qu'il a déjà été précisé lors des dernières réunions que la Commission travaux aura connaissance de l'esquisse dès qu'elle sera réalisée par le Maître d'œuvre. Il n'est pour autant pas judicieux d'attendre pour voter les demandes de subventions, au risque d'en reporter les attributions. Il sera toujours possible de modifier le plan de financement si nécessaire.

La Commission travaux sera réunie courant avril pour la présentation du projet, au même titre que le projet pour la cantine, et pour les aménagements de sécurité du Bugnon.

Lionel RITTNER rappelle que l'engagement se fait uniquement sur l'enveloppe prévisionnelle et non sur le contenu du projet.

Frédéric GEHIN rappelle que les dates de demande de subventions sont fixées par les partenaires mobilisés. L'objectif fixé est que l'Avant-Projet Définitif (APD) rentre dans l'enveloppe qui aura été votée dans le cadre de cette délibération.

Grégory MEYER appelle à tempérer, notamment par rapport à la rénovation de la Mairie, les budgets évoqués aujourd'hui sont nettement inférieurs. Frédéric GEHIN confirme, en rappelant également que lors du précédent mandat, près de 2 millions d'euros ont été empruntés, contre 400 à 500 000€ prévus pour ces opérations.

Lionel RITTNER rappelle que la Commission travaux accueille les membres de l'opposition, à l'inverse du précédent mandat où la Commission n'avait jamais été réunie. Il rappelle également que dans des cas comme la préemption de la parcelle A196, les propositions de l'opposition ont justement été écoutées.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 15
- CONTRE : 1 (René VIAL)
- ABSTENTION : 3 (François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND)

- **CONFIRME** la réalisation de l'opération *Construction d'un bâtiment abritant la pharmacie et des logements*
- **ACTE** le plan de financement prévisionnel de l'opération
- **SOLLICITE** les partenaires pour l'obtention des subventions évoquées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire prend acte de l'opposition de Monsieur Vial à la demande de financements.

DÉLIBÉRATION n°2023-03-05

FINANCES : modification de la tarification de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire indique qu'un travail de comptabilité analytique a permis de déterminer le coût journalier de revient de la salle polyvalente, tenant compte des différents coûts de maintenance, assurance, et surtout du coût des énergies (gaz et électricité).

Ce coût de revient se monte à 211€ par jour.

En conséquence, et afin de faire face à cette augmentation des coûts, il propose de modifier les tarifs de location de la Salle Polyvalente comme suit :

- Association Corbelinoise ou fédérations d'associations locales.
 - o Location : 200€/jour
 - o Pack Location vendredi soir au lundi matin : 400€
 - o Location 3 jours : 500€ (vendredi matin ou lundi soir)
 - o Espace Bar seul : 100€/jour
- Particulier corbelinois
 - o Pack Location vendredi soir au lundi matin : 1 000€
 - o Journée supplémentaire : 500€
- Autres structures
 - o 1 500€ la journée
- Gratuité de la mise à disposition
 - o Utilisation sportive ou culturelle (sauf représentation) par les associations corbelinoises
 - o Après accord du Maire pour les associations à but caritatif.
- Caution : 1 500€

Grégory MEYER demande ce que représentent les augmentations de tarifs. Les tarifs antérieurs sont présentés. Il demande également si ces augmentations vont se répercuter sur les autres salles. Frédéric GEHIN indique que c'est dans la logique, mais que la Salle des fêtes est peu occupée pour l'instant. La Salle Joseph BROSSÉ quant à elle nécessite d'abord une rénovation. D'ailleurs, sa mauvaise isolation actuelle entraînerait un surcoût important de son coût journalier.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0
-
- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de la Salle Polyvalente à compter du 1^{er} mars 2023.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

DÉLIBÉRATION n°2023-03-06

RESSOURCES HUMAINES : recrutement d'un apprenti

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation. L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- **DECIDE** du recours au contrat d'apprentissage
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti aux services techniques
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

QUESTIONS DIVERSES :

- Diffusion de la vidéo de présentation aux élus du SYCLUM

M. le Maire indique que, conformément à son engagement, la vidéo sera diffusée en fin de séance. Il informe que le dialogue budgétaire évoqué lors des dernières réunions a enfin été amorcé avec les Balcons du Dauphiné, notamment par Alexandre DROGOZ, Vice-président en charge de ces questions. Grâce à la position ferme des Balcons du Dauphiné, et en accord avec les autres Communautés de communes, le taux de TEOM devrait ne pas être modifié sur 2023.

- Point d'information sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Le Débat d'Orientations Budgétaires est prévu lors du Conseil communautaire du 23 février prochain. Sera également abordé le dispositif d'appel à projets à destination des communes.

Un travail est en cours sur l'Analyse des Besoins Sociaux (obligatoire pour les communes à partir de 1500 habitants), pour identifier les forces et faiblesses sociales de notre commune. Ce travail sera présenté lors d'une prochaine réunion du CCAS puis en Conseil municipal.

- Tour de table

Lionel RITTNER indique que la mise aux normes de la Tribune du stade se finalise. La réalisation de ce travail en régie constitue autant d'économies qui pourront être investies dans d'autres projets.

Un important travail de défrichage va avoir lieu le long de la zone de la Rivoire. Enfin, courant avril, la rénovation des massifs du Parking de la Salle Brosse pourra débuter, dans la suite des massifs autour de la Maison médicale, puis de la Place du Campanil.

Marie-Christine SAGNAL rappelle le printemps des cimetières qui aura lieu les 13 et 14 mai, sur la thématique des personnalités corbelinoises (40 à 50 seront sélectionnées). Par ailleurs elle annonce que le 8 juin aura lieu le spectacle VOLO, deux frères guitaristes, à la médiathèque.

Grégory MEYER souhaite revenir sur la vétusté du réseau électrique sur la Rue du Docteur Robert, et les projets anciens d'enterrer le réseau. Un câble est tombé dans la rue une nuit, en début de mois. L'intervention d'Enedis en urgence a permis une remise en état rapide. Ce genre d'incident souligne la nécessité de réétudier l'enfouissement du réseau, en mobilisant les subventions nécessaires. Frédéric GEHIN rappelle que le TE38 est chargé de faire le lien entre la Commune, propriétaire du réseau, et Enedis, concédant. Ce syndicat sera sollicité pour réaliser un audit du réseau et proposer des solutions chiffrées. Marie-Hélène LAJON rappelle que les problèmes de réseaux ne se situent pas que sur la rue du Docteur Robert, mais également sur d'autres secteurs comme la rue de la Chanaz, d'autant que le concédant n'intervient plus en préventif, mais uniquement en palliatif.

Grégory MEYER rappelle que l'alerte sécheresse est toujours en cours, depuis l'an dernier, et qu'il n'a pas plu depuis 32 jours. François MANON rappelle l'importance de la bonne gestion des eaux pluviales, et de leur infiltration dans les parcelles.

Jocelyne SCAPPATURA indique que le nettoyage de printemps, organisé par le Conseil municipal des enfants, aura lieu le 22 avril à partir de 9h00. Un autre projet les mobilise : l'accueil des nouveaux arrivants, avec la distribution d'un cadeau pour les nouveau-nés.

Alain CHADI indique qu'un Conseil syndical du Symbord a eu lieu le 8 février dernier. La cotisation 2023 devrait se monter à 2€30 par habitant, montant identique pour la 3^{ème} année, en baisse par rapport à 2020. La révision du SCOT est arrivée à son terme. Plusieurs évènements auront lieu dans les prochains mois : un séminaire sur les formes urbaines et densités, des visites d'opération, des ateliers de

présentation des outils de financement et d'aménagement au service des communes. Une étude mobilité va également être lancée sur le territoire du SCOT.

Au niveau de la Communauté de communes, la commission transversale a étudié les appels à projets. Environ 15 dossiers sont présentés par réunion, de manière anonyme, par un référent. Sur les 15 dossiers, un seul a été rejeté pour inadéquation avec les objectifs, et un autre dossier a été renvoyé pour révision. Frédéric GEHIN rappelle qu'une enveloppe d'un million d'euros a été voté en 2022, 400 000€ sont déjà fléchés en 2023, et il sera proposé au budget 2023 de reconduire le même montant, libérant environ 600 000€ supplémentaires.

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Jeudi 16 mars
- Mardi 25 avril
- Mardi 30 mai
- Jeudi 29 juin

La séance est levée à 20h21.

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 21 février 2023

- Délibération n°2023-3-1 : FINANCES : Débat d'orientations budgétaires
Adoption à la majorité

- Délibération n°2023-3-2 : FINANCES : Plan de financement et demande de subventions –
Agrandissement du restaurant scolaire
Adoption à la majorité

- Délibération n°2023-3-3 : FINANCES : Plan de financement et demande de subventions –
Réfection du sol sportif de la Salle Polyvalente
Adoption à la majorité

- Délibération n°2023-3-4 : FINANCES : Plan de financement et demande de subventions –
construction d'un bâtiment abritant la pharmacie et des logements
*Adoption à la majorité – Opposition de René VIAL – Abstentions de François MANON, Ioan
FILIMON et Monique BERTRAND*

- Délibération n°2023-3-5 : FINANCES : modification de la tarification de la Salle Polyvalente
Adoption à la majorité

- RESSOURCES HUMAINES : recrutement d'un apprenti
Adoption à la majorité